

Bulletin d'inscription 1/2

5^{ème} Biennale d'Art Contemporain de Versailles

OUVERTURE – VERNISSAGE : « BIENNALE VERSAILLAISE » du 18 au 23 janvier 2022,
à la salle du « CARRE À LA FARINE - Place du marché Notre Dame - 78000 - VERSAILLES.

Le salon sera ouvert tous les jours de 11h à 18h. Une permanence sera assurée par le gardiennage de la ville de Versailles, par les artistes et par les membres de l'association Atelier d'Art.

Le Vernissage aura lieu le mardi 18 janvier 2022 à partir de 18h30 en présence de Monsieur François DEMAZIERE, Maire de VERSAILLES et de Madame Emmanuelle de CREPY, maire adjointe à la culture.

La présence de tous les Artistes est souhaitée. Entrée libre.

ŒUVRES PRÉSENTÉES : Les œuvres devront être présentées avec soin, avec système d'accrochage solide, nom de l'artiste et de l'œuvre au dos. Pas de cadres imposants. Les petites et moyennes sculptures devront disposer d'un socle adéquat.

➔ Une commission sera chargée de sélectionner les œuvres sur photos à : contact@biennale-versaillaise.fr. Cette pré-sélection sera sans appel. En cas de non sélection, le droit d'accrochage vous sera retourné.

FORMAT DES ŒUVRES EXPOSÉES :

- Deux œuvres jusqu'au 20 F/P/M – 73x60/54/50
- ou • Une œuvre jusqu'au 50 F/P/M – 116x89/81/73
- ou • Deux œuvres format carré – 40/50/60
- ou • Une œuvre format carré – 80/90/100
- ou • Deux œuvres pour les sculptures

DROIT D'ACCROCHAGE : 115 € (catalogue offert) - par chèque libellé à l'ordre de « Atelier d'Art ». Joindre également au bulletin d'inscription une enveloppe timbrée à l'adresse de l'exposant.

PRIX DE LA VILLE DE VERSAILLES (livres) : 1^{er} Prix Peinture – 1^{er} Prix Sculpture

PRIX ÉCLAT DE VERRE (en chèques cadeaux): 1^{er} Prix - 2^{ème} Prix - 3^{ème} Prix

DÉPÔT DES ŒUVRES : Lundi 17 janvier 2022 de 10h à 12h. L'accrochage se fera exclusivement par l'équipe de l'organisation.

ASSURANCES : Le salon n'étant pas couvert par une assurance, l'association Atelier d'Art ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol, litige, détérioration. L'artiste est libre de contracter une assurance personnelle.

VENTE DES ŒUVRES : En cas de vente(s) d'une ou plusieurs œuvre(s) exposée(s), une commission de 15% sera reversée à Atelier d'Art.

RETRAIT DES ŒUVRES : Dimanche 23 janvier 2022 de 18h à 19h impérativement. Les œuvres restantes ne seront pas gardées.

Le fait d'exposer implique l'acceptation du présent règlement.

Bulletin d'inscription 2/2

5^{ème} Biennale d'Art Contemporain de Versailles

Pour soumettre votre inscription merci de nous retourner :

- Le bulletin d'inscription rempli, le règlement par chèque libellé à l'ordre de « Atelier d'Art » et une enveloppe timbrée à votre adresse, avant **LE 30 SEPTEMBRE 2021** à l'adresse suivante : **ATELIER D'ART - 39, boulevard du Roi - 78000 - VERSAILLES**
- Ainsi que des photos de vos œuvres à contact@biennale-versaillaise.fr

A noter ➔ Formats des visuels acceptés : fichier au format .jpg, .tiff, .psd ou .pdf, 300 dpi et CMJN (pour l'impression). Les visuels pixelisés, flous, au format .png ou encore dans un fichier word ne seront pas acceptés, ce dans le but de garantir un niveau de qualité optimale des outils de communication.

Propriété des éléments de communication : chaque artiste s'engage à ne pas demander à la **Biennale Versaillaise** de droits de reproduction des contenus (textes ou images), partiels ou non, qui auront été exclusivement produits et diffusés par la Biennale Versaillaise (catalogues, affiches, site internet...).

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

E-mail : Site internet :

TITRE DE L'ŒUVRE	TECHNIQUE(S)	FORMAT	PRIX DE VENTE (en euros)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes.

Date, nom et signature, suivi de la mention «Lu et Approuvé»